

Responsabilité individuelle et institutionnelle des chercheurs

Valeurs et Ethique

Chapitre 1: analyse de cas.

1. Affaire Ilmensee (1983)
2. Affaire Rylander (2001)
3. Affaire du Docteur X, biochimie Genève
4. Affaire Hwang Woo-Suk (2005)

Chapitre 2: Lois genevoises

- la loi sur l'université limite le champ de la question éthique à l'objectivité et aux méthodes critiques.
- En ce sens, cette loi est caractéristique des années 80. A partir de 2001, un certain consensus se manifeste sur le fait que les enjeux éthiques ne peuvent être réglés dans la loi ou donner lieu à des sanctions

Chapitre 3: Académie suisse des sciences médicales

- La fraude scientifique **met en péril la confiance en la science dans son ensemble** (...) dans ce domaine ».
- La confiance est ici envisagée comme condition permettant l'indépendance et la liberté académique en vue d'une plus grande créativité, d'une légitimité des allocations de fonds.
- La confiance est une valeur d'échange à l'intérieur de la communauté.

La confiance partagée (ch.3 suite)

- la confiance ne porte pas sur l'objet scientifique lui-même (qui par définition est mis en doute),
- Elle porte sur ce qui guide l'action même du chercheur et sur les liens entre ce dernier et celui qui finance la recherche. Cette confiance est perdue lorsque certains critères d'objectivité, de conflits d'intérêts ou autres sont avérés.

Chapitre 4: Ethique et conflits d'intérêts

- Les recherches scientifiques financées par les milieux de l'armement seraient-elles susceptibles de moins d'objectivité que celles financées par des milieux plus "politiquement corrects" ? Les recherches financées par les milieux du tabac sont-elles par nature grevées du label de non-éthiques ? Comment traiter le conflit d'intérêts en rapport avec l'objectivité de la science ?

Chapitre 5: l'Ethique à deux vitesses

- (ACT) Advanced Cell Technology
- L'avance triomphale de la possibilité d'obtenir des cellules souches sans toucher aux embryons occulte les incertitudes qui pèsent encore sur la découverte, et surtout elles mettent en lumière la disparité entre recherche privée et recherche publique

Conclusions

- Nous saluons l'effort qui a été accompli par divers établissements de recherche scientifique dans la période récente pour établir des règles d'intégrité dans la recherche scientifique reléguant ainsi à l'arrière-plan les dispositions législatives antérieures traitant strictement de l'éthique.
- Nous exprimons de nombreuses améliorations possibles de cet effort encore insuffisant.